Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_22-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.22 – Remboursement de frais à des agents et à une élue

Elu rapporteur : le Maire.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025.

A l'occasion de leur participation à la cérémonie de remise de la 4ème fleur à Paris et au salon du paysage à Lyon, des agents ont dû avancer des billets de train en raison d'annulation ou de ratage des trains et avions réservés.

Il convient de les rembourser :

Trajet	Agent	Montant	Agent à Rembourser	Somme à rembourser
Paris Lyon	Jérome PEN	46,00	Yann LAGADEC	138,00 €
Paris Lyon	Kamil CZYRWIK	46,00	Yann LAGADEC	
Paris Lyon	Yann LAGADEC	46,00	Yann LAGADEC	
Lyon - Le Mans - Rennes - Brest	Jérome PEN	137,00	Jérôme PEN	274,00 €
Lyon - Le Mans - Rennes - Brest	Yann LAGADEC	137,00	Jérôme PEN	

De la même manière, une élue a engagé 65 € pour acheter un costume de Mère Noël.
Il convient de la rembourser.
Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et ouï son exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Autorise les remboursements sollicités.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

MAIRIE DE LE CONQUET (Finistère)